

## Compte rendu réunion du conseil municipal du 27 Octobre 2015

Présents : MM. BARAFFE Jean-Pierre, CARISEY Nicolas, DONZE Philippe, GAUSSIN Christian, GOSZKA Gilles, LOMBARDET Christophe, RIBIERE Jean-François, Mmes GOUSSET Claudine, LEMAZO Karine, ROPP Michèle.

Absents : MM. BARI Pierre, DARD Didier, Mmes BION Arlette, DOUMER Sonia, NOEL Charline (procuration donnée à Mme GOUSSET Claudine).

Secrétaire de séance : Mme GOUSSET Claudine (unanimité)

### Convention vente d'eau au SIE des SIX BŒUFS

Suite à plusieurs réunions relatives aux difficultés d'approvisionnement en eau potable du SIE des SIX BŒUFS, (leur source étant déclarée non potable par l' A.R.S.) les services de l'Etat ainsi que les 2 parties, syndicat et commune de Saulnot doivent s'interconnecter au SIE du VERNROY.

Cette inter connexion nécessite une convention définissant les modalités de fourniture de l'eau potable pour les 3 parties.

Le conseil municipal désigne 2 membres pour faire partie de la commission chargée de la détermination du prix de l'eau au mètre cube, M. GOSZKA Gilles et Mme Karine LEMAZO

VOTE unanimité (11 voix pour)

### Non dissolution du CCAS

Résultante de la loi NOTRE du 7 août 2015, les CCAS ne sont plus obligatoires dans les communes de moins de 1 500 habitants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de conserver le CCAS de la commune de Saulnot.

VOTE : unanimité (11 voix pour)

### Modification du guide des MA.P.A

Le décret du 17/09/2015 modifiant certains seuils relatifs aux marchés publics dans le cadre du plan de relance, porte le seuil de dispense de procédures de 15 000€ à 25 000€. Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** de l'information qui lui est faite du présent guide et du fait que le principe d'adaptation des procédures à l'achat conduira autant que de besoin à des dérogations aux présentes recommandations.
- **AUTORISE** le maire à prendre toutes décisions relatives aux marchés à procédure adaptée et à signer tous les documents y afférents, conformément à l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOTE : 10 voix pour ; 1 voix contre (Mme Karine LEMAZO)

### Décision modificative budget assainissement

Suite aux dégradations à la station d'épuration une décision modificative est nécessaire pour effectuer la réparation de la porte et du portail soit 630 € au 011 charge à caractère général (dépenses) et 630 € au 77 produit exceptionnel remboursement d'assurance.

VOTE : unanimité (11 voix pour)

### Conventions de maîtrise d'ouvrage (CMO) avec ingénierie 70 pour marchés voiries programme 2015

Une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage est proposée pour déléguer les travaux à l'agence départementale Ingénierie 70 pour travaux de voirie rue des Lavières et travaux de voirie route de Corcelles à hauteur de 46 766.86 € TTC pour la rue des Lavières et 88 932.82 € TTC pour la route de Corcelles (prestation ingénierie 70 comprise).

VOTE : unanimité (11 voix pour)

### Financement crédit-bail pour nouveau véhicule suite à vol

Décision ajournée

### Demande de financement du S.I.E.D. 70 pour dossier optimisation de l'installation communale d'éclairage public

Montant du projet : 94 499€ HT

Passage en Leds de tout le parc communal. Remplacement des lampes existantes par des Leds intelligents.

Cette solution permet de réduire la facture d'EDF de 84 %

Maintenance réduite de 70 à 90%. Ceci dans le cadre de la transition énergétique.

Le Conseil municipal sollicite le financement par le S.I.E.D. 70 soit 80 % du montant hors taxes.

L'entreprise retenue est HP PROJECT.

VOTE : unanimité (11 voix pour)

### **Rapports C.C.P.H. 2015 : activité et gestion déchets**

Conformément à la loi GARNIER du 2 février 1995, le maire présente au Conseil Municipal le prix sur la qualité du Service Public d'élimination des déchets 2014 de la C.C.P.H. et le rapport d'activité 2014 de la C.C.P.H.

### **Transfert au S.I.E.D. 70 de la compétence I.R.V.E. (entretien, exploitation des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques)**

Le Conseil municipal décide de transférer la compétence au S.I.E.D.70. VOTE : unanimité (11 voix pour)

### **Questions diverses**

A l'initiative de L'A.M.F., par solidarité pour les communes touchées par l'accident d'autocar en Gironde et pour les familles des victimes, les Drapeaux ont été mis en berne sur les bâtiments communaux.

Dans l'objectif prochain de la mise en place d'un P.L.U.I., une charte de gouvernance entre la C.C.P.H. et les maires des communes adhérentes sera mise en place et sera proposée aux Conseils Municipaux.

Le maire et le C.C.A.S. informe que le marché de Noël aura lieu à la salle polyvalente le 29 novembre 2015.

Dans le cadre de la répartition du Fonds Départemental de la taxe professionnelle, la commune se verra attribuer 1 594.03 €.

Le maire informe que les conseillers municipaux sont sollicités pour les scrutins des 6 et 13 décembre 2015 pour les élections régionales. Chacun devra aviser la mairie des horaires qu'il souhaite lui être attribués par le bureau de vote.

Dans le cadre de la COP 21, les communes du S.I.V.U. organisent avec les écoles une séance de plantation d'arbres en partenariat avec l'O.N.F. dans le cadre de l'opération « planter un arbre pour le climat ».

Le maire informe que la commune n'exerce pas son droit de préemption pour la cession des biens suivants :

- Immeuble cadastré A 2037 2040 2045, sis 1 place E. JACOTEY.

Un administré a reçu la médaille d'or dans le cadre d'un concours national d'équitation. Il s'agit de Monsieur Guillaume PANNAUX.

Décision du maire par délégation du Conseil Municipal d'attribuer le logement A4 du « château » à M. et Mme LAMBALOT et le logement A6 du « château » à Mme SMAALI.

M.A.P.A. avec l'O.N.F. : décision du maire par délégation du Conseil municipal

Les travaux de réalisation de places de dépôt en forêt auront lieu sous la direction de l'O.N.F. Attribution à l'entreprise VAUGIER.

L'agence de l'eau notifie à la commune de Saulnot que le projet de pose du compteur à Corcelles peut bénéficier de 4 228 €, ce qui représente 50% de l'opération prévue à 8 456 €.

Madame ROPP remercie le Conseil municipal pour la carte de condoléances qu'il lui a envoyée pour le décès de sa belle-mère.

Le maire rend compte de la dernière vente de bois à Lure.

Levée de séance à 23 h 30  
C. GAUSSIN, maire.

